

# Réintégrez Andrée Vallée!



STOCK/N. Blouin



CSQ/Luc Allaire

**Le président de la Fédération du personnel de soutien scolaire, Bernard Couturier-Lévesque, demande la réintégration d'Andrée Vallée.**

**« Réintégrez Andrée Vallée! Réintégrez Andrée Vallée! » C'est ce que scandaient une soixantaine de manifestants devant le siège social de la Commission scolaire de Laval, le 30 mars dernier.**

**A**ndrée Vallée, la présidente du Syndicat du personnel de soutien en éducation Laval, a eu, au cours des derniers mois, plusieurs audiences devant un arbitre de griefs concernant son congédiement... « pour insubordination, déloyauté, comportement malicieux, etc. », prétend son employeur; « pour activités syndicales », répond la Centrale des syndicats du Québec.

En fait, tout a commencé il y a plus d'un an, le 29 mars 2000, lors d'une réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Laval. La Commission scolaire faisait alors face à un déficit de près de dix millions de dollars et devait décider de la fermeture de plusieurs écoles.

## Le syndicat demande une enquête administrative

Comme porte-parole du personnel de soutien, Mme Vallée s'est présentée à cette réunion et, lors de la période de questions, elle a demandé au Conseil des commissaires d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du ministère de l'Éducation afin que celui-ci procède à une enquête administrative.

Expliquant pourquoi son syndicat faisait une telle demande, Andrée Vallée a rappelé qu'une demande de tutelle avait été votée à l'assemblée générale de son syndicat le 25 octobre 1999, dans le but d'obtenir de vraies réponses quant à la situation financière de la Commission scolaire.

« Récemment, ajoutait-elle, des informations nous étaient acheminées à l'effet que des irrégularités s'étaient passées entre 1994 et aujourd'hui. Selon nos informations, des travaux manuels auraient été exécutés chez du personnel cadre, par du personnel de soutien ouvrier, pendant leur horaire de travail régulier. Le salaire ainsi que le coût des matériaux auraient été imputés au budget de la commission scolaire. Des achats importants auraient été faits auprès de compagnies appartenant à des proches parents de personnes en autorité, ce qui constitue un conflit d'intérêts. »

Ces propos ont choqué le président de la Commission scolaire qui a fortement réagi. « Si ce que Mme Vallée vient de dire se révèle faux, ce serait extrêmement grave et c'est elle qui serait punie pour ça. »

Le lendemain, le 30 mars 2000, la directrice générale convoquait Andrée Vallée à une rencontre et lui demandait ses sources et les noms des cadres impliqués. Mme Vallée a refusé de faire de la délation et a renouvelé sa demande d'enquête publique.

Le 31 mars, un avocat de la Commission scolaire a envoyé une mise en demeure à Andrée Vallée lui ordonnant de donner l'information qu'elle détenait à la commission scolaire, et ce, avant le 4 avril. Mme Vallée a rétorqué que ce n'était pas son rôle de dénoncer qui que ce soit, mais celui d'une enquête publique.

Le 5 avril, la Commission scolaire a demandé une injonction. Elle a été refusée par le juge, qui a répondu que toute cette question devait être débattue devant un arbitre de griefs.

Le 19 avril, la Commission scolaire a envoyé une nouvelle mise en demeure demandant à Andrée Vallée de se rétracter parce que « ses propos étaient sans fondement ou sans commune mesure avec la réalité ».

Le 27 avril, Andrée Vallée était suspendue. Puis, le 30 juin 2000 en après-

midi, son congédiement lui a été signifié au moment où Mme Vallée assistait au congrès de la CSQ à Québec.

## Une atteinte à la liberté d'association

Depuis ce temps, la saga continue. Le Syndicat du personnel de soutien en éducation Laval a reçu l'appui de tous les syndicats et fédérations affiliés de la Centrale. La Centrale des syndicats du Québec lui paie son salaire à 100 % et demande à la Commission scolaire de Laval de réintégrer Andrée Vallée.

« Le comportement de la Commission scolaire comme employeur date du XIX<sup>e</sup> siècle, affirme la procureure de Mme Vallée, M<sup>e</sup> Claudine Morin. La Commission scolaire tente d'empêcher le syndicat et sa présidente d'accomplir leur mandat de représentation. Elle n'accepte pas qu'un syndicat représente légalement ses membres. Elle ne respecte aucune décision prise par le syndicat. »

**La Commission  
scolaire tente  
d'empêcher le  
syndicat et sa  
présidente d'accomplir  
leur mandat  
de représentation**

Bref, la Commission scolaire voudrait que les relations de travail se déroulent selon son modèle à elle, qui en est un de soumission. Tout son personnel, et en particulier les femmes et les employées de soutien, devrait toujours se soumettre aux décisions de l'employeur. Sinon,

c'est le harcèlement, les menaces de représailles, les allégations malveillantes, etc. À tel point que le syndicat a mis sur pied un comité sur la violence en matière de travail qui reçoit des plaintes toutes les semaines.

## La lutte continue

La lutte pour la réintégration d'Andrée Vallée se poursuivra jusqu'à l'automne, alors que les audiences reprendront devant l'arbitre de griefs. « Nous ne lâcherons pas », affirme haut et fort le président de la Fédération du personnel de soutien scolaire, Bernard Couturier-Lévesque.

« Nous demandons la réintégration sans condition d'Andrée Vallée, parce que la décision de la congédier n'est pas fondée, poursuit-il. Notre devoir, comme représentants syndicaux, c'est de revendiquer pour nos membres. C'est aussi, parfois, dénoncer et poser des questions. L'obligation de l'employeur, c'est de travailler de bonne foi avec le syndicat et ses représentants élus. »

La présidente du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval, Ghislaine Raymond, abonde dans le même sens. « C'est la base même du syndicalisme qui est remise en question : le devoir de représenter ses membres. Et lorsqu'on le fait, on ne doit pas craindre les représailles. L'attitude de la Commission scolaire est tout à fait inacceptable. Elle est rétrograde et nous ramène aux débuts du syndicalisme. Pour la défense de la liberté d'association, il faut réintégrer Andrée Vallée! »

« Une bataille comme celle-là ne concerne pas qu'une personne et un syndicat, mais l'ensemble de la Centrale. C'est en ce sens que le Conseil général a donné un appui unanime à cette cause qui soulève la reconnaissance des droits syndicaux », a déclaré le secrétaire trésorier de la CSQ, Alain Pélissier.

**Luc Allaire**

allaire.luc@csq.qc.net